

MIGRATIONS ET CITOYENNETÉ EN EUROPE
mars 2007

Les Musulmans, la France, l'Europe : contre quelques faux-semblants en matière d'intégration

Christophe Bertossi

La collection "Migrations et citoyenneté en Europe" est publiée conjointement par la Fondation Friedrich-Ebert (FES) et l'Institut français des relations internationales (Ifri). Ce texte ainsi que l'ensemble des titres de la collection sont disponibles en allemand et en français sur www.fes.org et www.ifri.org.

Rédigées par des chercheurs de renommée internationale, ces analyses se consacrent aux débats sur l'immigration et l'intégration ainsi que sur l'islam afin de comprendre les enjeux sociaux, politiques et culturels qu'ils soulèvent en Europe, devenue la première destination mondiale des migrations internationales.

Tout en soulignant les différentes traditions et expériences nationales, les textes de cette collection mettent en perspective les problèmes rencontrés et envisagent ce que pourrait être la citoyenneté européenne.

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que leur auteur.

Responsables de la publication :
Türkan Karakurt (FES) et Christophe Bertossi (Ifri).

ISBN : 978-2-86592-187-4

ISSN : en cours

© Tous droits réservés, Friedrich Ebert Stiftung/Ifri, 2007

**Toute demande d'information, d'autorisation de reproduction ou de diffusion
peut être adressée à : publications@ifri.org ou fes@fesparis.org.**

Contacts :

Ifri
27, rue de la Procession
75740 Paris Cedex 15 France
Tél. : 33 (0)1 40 60 60 00
www.ifri.org

Friedrich Ebert Stiftung
41 bis, bd La Tour-Maubourg
75007 Paris France
Tél. : 33 (0)1 45 55 09 96
www.fesparis.org

Christophe Bertossi

Chargé de recherche,
responsable du programme
"Migrations, identités, citoyenneté"
à l'Ifri

Alors que les émeutes dans les banlieues françaises de l'automne 2005 ont démontré le besoin d'une remise à plat du modèle français d'intégration, cela ne s'est pas traduit en politiques publiques. Ce premier numéro de la collection FES-Ifri "Migrations et citoyenneté en Europe" revient sur l'analyse de ces événements en France. Il montre le décalage qui existe aujourd'hui entre, d'une part, les discours publics sur les problèmes de l'intégration des musulmans et, d'autre part, la difficulté de reconnaître l'ampleur du fossé entre ces nouveaux citoyens, leur accès aux droits, à l'égalité des chances, et les institutions de la société française. Pour comprendre cette crise de l'intégration en France, il est nécessaire d'identifier les limites du modèle de citoyenneté mais également la crise identitaire qui concerne le processus de l'intégration européenne depuis le début des années 2000.

Le 27 octobre 2005, à Clichy-sous-Bois, dans la banlieue nord de Paris, deux adolescents, l'un d'origine maghrébine et l'autre d'origine africaine, âgés de 15 et 17 ans, trouvaient la mort par électrocution dans un transformateur EDF où ils avaient cherché refuge après une course-poursuite avec des policiers. Deux jours plus tard, la police usait de gaz lacrymogènes à la porte d'une mosquée de la même ville. Ce fut le début de trois semaines d'émeutes dans de nombreuses villes françaises. Le 7 novembre, le gouvernement décrétait un couvre-feu en vertu d'une loi de 1955, initialement votée pour faire face à l'insurrection qui marquait le commencement de la guerre d'indépendance algérienne¹.

S'il ne s'agissait pas là des premières émeutes urbaines en France, c'était la première fois que de telles violences prenaient une dimension nationale². Au total, la police arrêta en un mois quelque 3 000 personnes, dont plus du tiers n'avait pas 18 ans. Les images de 9 000 voitures incendiées ont fait le tour du monde au même moment.

Ces images ont symbolisé les limites du modèle français d'intégration et de citoyenneté : la République et ses valeurs avaient-elles échoué à intégrer la jeunesse française issue de l'immigration ? Les émeutes urbaines de 2005 étaient-elles l'illustration de cet échec ?

Le plus surprenant, c'est que la question, pourtant au cœur des débats publics au lendemain de ces événements, n'a jamais trouvé de traduction politique. En effet, au lieu de s'interroger sur le type de rupture que les événements de l'automne 2005 avaient apporté en matière de politiques d'intégration, l'analyse s'est focalisée sur ce qui a été présenté comme des attitudes "anti-intégration", "antirépublicaines" et "anticitoyennes" des populations issues de l'immigration.

1. Le 8 novembre 2005, le président de la République décrète l'état d'urgence en vertu de la loi du 3 avril 1955. Un décret du 9 novembre du Premier ministre identifie 25 départements où les préfets peuvent déclarer le couvre-feu. Le 16 novembre, une loi est votée pour prolonger durant trois mois cet état d'urgence.

2. De premières émeutes ont lieu, dans la banlieue lyonnaise, en 1979 à Vaulx-en-Velin, en 1981 et 1983 à Vénissieux (quartier des Minguettes), en 1990, à Vaulx-en-Velin, puis, en région parisienne, en 1991 à Sartrouville et Mantes-la-Jolie.

La conclusion, plus ou moins explicite, de cette analyse a été que ces populations d'origine étrangère - mais néanmoins de citoyenneté française - n'étaient pas tout à fait intégrables en l'état dans les principes de la République. Pour mieux asseoir ce déni de citoyenneté du fait de leurs origines, l'importance a été mise sur leur soi-disant identité "musulmane", en jouant sur une opposition relativement consensuelle pour l'opinion publique entre la République et les musulmans. Parce qu'ils sont musulmans, les nouveaux citoyens ne seraient pas des citoyens comme les autres.

Face à cette analyse publique dominante, abondamment relayée par les faiseurs d'opinion et les responsables politiques, percevant l'islam comme une barrière à l'intégration³, la réalité sociale montre une autre image. Loin de trouver sa source dans des identités apparemment réfractaires aux valeurs de la citoyenneté, la principale question posée par les émeutes de 2005 est celle de la panne de la mobilité socio-économique ascendante et, surtout, des limites d'adaptation du modèle français d'intégration à la diversité culturelle et religieuse et à la crise de l'État providence.

En élimant les dynamiques d'intégration, notamment par le travail, dans une situation de chômage structurel très élevé, cette crise sociale crée une situation particulière pour les populations issues de l'immigration : réalité des discriminations ethniques et religieuses, relégation urbaine et sociale (les fameuses "banlieues"), voire ségrégation, un phénomène de concentration qui n'épargne d'ailleurs pas les institutions de la République, à l'instar de l'école.

En d'autres mots, on n'a vu que les "identités" alors que l'enjeu est celui de la crise plus

globale de la solidarité sociale, dans laquelle vient s'engouffrer la stigmatisation de plus en plus forte de la diversité culturelle et religieuse de la société française, comme du reste de la plupart des autres pays européens, avec des spécificités qui remontent à l'héritage post-colonial, cette dernière dimension rendant la situation encore plus complexe.

Ne voir que l'identité de ces populations en attente de mobilité sociale, c'est donc ne voir qu'une partie du problème, qui ne signifie rien lorsqu'on l'isole du contexte social plus large. C'est aussi s'empêcher de trouver des solutions à l'urgence de la situation suggérée par les événements de l'automne 2005. Cette complexité n'est pas apparue dans les débats publics qui les ont suivis. L'ampleur de la question sociale des émeutes a ainsi été éludée.

Comment expliquer ce décalage entre cette analyse publique des limites de l'intégration en France, entièrement fondée sur l'identité des populations qu'il s'agit d'intégrer, et la réalité sociale plus complexe à la source des événements de 2005 ? Pourquoi cette crise de la fabrique sociale - qui est également pour partie une crise institutionnelle - ne trouve-t-elle pas de traduction en termes de politiques publiques ?

Derrière ces deux questions, il en est une troisième qui me paraît être la question politique la plus importante aujourd'hui : pourquoi certains citoyens de droit ne sont-ils pas considérés comme des citoyens ordinaires, comme des citoyens de pleins droits ? L'avenir d'un vivre ensemble citoyen, en France comme en Europe, passe par la manière dont cette question pourra être traitée à l'avenir. Essayons d'expliquer pourquoi.

Pour poser le problème : les faux-semblants de l'identité

Dans les années 1980, parler d'intégration en France, c'était s'interroger sur la transformation des étrangers en citoyens. Or, depuis la fin des années 1990, l'intégration concerne non plus des étrangers mais des populations qui ont déjà la citoyenneté française. Ce glissement n'est pas anodin. Il s'est produit en France mais également dans

3. Certains ont ainsi parlé de la haine "résolument nihiliste" des populations des banlieues contre les institutions de la République (Nicolas Baverez), de la "révolte des jeunes" dont "la plupart sont noirs ou arabes avec une identité musulmane" (Alain Finkielkraut), issus d'une "immigration incontrôlée si étrangère à nos croyances, à nos mœurs et à nos lois" (Claude Imbert, directeur du *Point*), de ces familles dans des appartements "où il y a trois ou quatre femmes et vingt-cinq enfants" (Hélène Carrère d'Encausse, Académie française). On pourrait retrouver de très nombreuses citations identiques dans la presse française et les discours des responsables politiques. Cf. Didier Fassin, Eric Fassin (dir.), *De la question sociale à la question raciale*, Paris, La Découverte, 2006.

la plupart des pays européens d'ancienne immigration et il contribue à rendre de plus en plus floue la frontière entre les citoyens et les autres. Cela a un coût qui est rarement évoqué dans les débats sur l'intégration.

***La géopolitique des identités :
l'Europe, la fin de la guerre froide
et les musulmans***

De fait, lorsque l'on parle d'intégration, on parle d'identité. Depuis une quinzaine d'années, cette identité a subi une double transformation. D'abord, ceux que l'intégration concernait dans les années 1980 étaient des migrants, récemment sédentarisés. Aujourd'hui, l'intégration concerne leurs descendants, déjà entrés dans la citoyenneté des pays européens. Ensuite, ceux que l'on désignait alors en fonction de leur nationalité d'origine (les Maghrébins en France, les Turcs en Allemagne) ou de leur ethnicité (les Blacks ou les Asians en Grande-Bretagne) sont désormais partout identifiés en fonction de leur religion présumée : les "musulmans".

Par effet de miroir, plus ces nouveaux citoyens ont été identifiés comme des "musulmans", plus les Européens ont recouru à une nouvelle identité dite "judéo-chrétienne", un terme devenu particulièrement consensuel après 2002 et les débats autour du Traité constitutionnel européen. Cela constitue une rupture dans la grammaire identitaire de l'Europe, telle qu'elle s'était développée jusqu'aux années 1990.

*Le basculement identitaire
de la construction européenne*

Jusqu'à la fin des années 1990, le projet européen était d'inventer une nouvelle forme de "communauté européenne des citoyens", en dissociant l'identité et l'accès à la citoyenneté. L'identité problématique était alors l'identité nationale. L'idée d'une citoyenneté européenne, finalement instituée malgré ses limites par le traité de Maastricht, consistait à trouver une alternative au seul nationalisme, à l'ancrage des droits et devoirs des citoyens dans une conception encore homogène de l'identité nationale.

En Allemagne, après Sternberger, Habermas proposait la citoyenneté "post-nationale"

autour du "patriotisme constitutionnel". D'autres, au même moment, s'interrogeaient sur ce que pouvait être une citoyenneté "cosmopolite" ou "multiculturelle". Ces pistes étaient appuyées par des prises de position des institutions européennes, promouvant les valeurs de la diversité comme fondatrices de la nouvelle démocratie européenne : des déclarations conjointes de la Commission, du Conseil et du Parlement européens sur ces sujets en 1986 jusqu'à la mise en place de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (European Union Agency for Fundamental Rights, EUMC) à Vienne en 1997 et ouvert en 2000.

Alors que, précisément, le Traité constitutionnel devait marquer un net renforcement de cette dimension politique et citoyenne de la construction européenne - comme en témoigne le terme même de "constitution" -, les débats européens ont débouché sur une question très différente : l'Europe n'a-t-elle pas une culture identitaire propre ? Quel contenu doit-on donner à l'identité européenne ? Cette culture ne puise-t-elle pas ses racines dans le christianisme et le judaïsme ? Ne doit-on alors pas mentionner ces racines dans le préambule du texte fondateur de l'Europe "politique" ?

Les différentes formes d'institutionnalisation du rapport entre religion et politique variaient trop en fonction des contextes nationaux pour aboutir à un consensus entre les 25 États membres. On sait que le compromis de sortie a été une simple référence aux "héritages culturels, religieux et humanistes" de l'Europe. Mais les débats sur l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne (UE) ont renforcé cette identité religieuse miroir, envisageant la Turquie non plus comme un allié stratégique - ce qu'elle était du temps de la guerre froide - mais comme un pays "musulman"⁴.

Voilà une rupture au cœur du projet européen : la question n'a plus été "que voulons-nous faire ensemble ?" mais "qui sommes-nous ensemble ?". En convertissant la construction européenne d'un simple marché à une construction politique et citoyenne, l'intégration de l'UE élargie a fini par s'identifier. Et c'est d'ailleurs sur cette identité problématique que la constitutionnalisation de l'UE est tombée en

4. Samim Akgönül, "La Turquie dans l'Union européenne ?", *Policy Paper 18*, Paris, Ifri, 2005.

panne, après les référendums français et néerlandais en 2005.

Il ne faut pas négliger cette nouvelle donne, et les transformations que l'Europe a connues depuis la fin de la guerre froide ne sont pas étrangères à cette rupture. Avant la chute du mur de Berlin, l'UE n'était pas "judéo-chrétienne" : elle était à "l'Ouest", en attendant que l'Europe orientale la rejoigne. Depuis, une autre phase a commencé : fin du conflit Est-Ouest, variations sur le thème de la "réunification du continent européen", élargissement de l'UE en 2004 à 10 nouveaux États membres, passant de 15 à 25 et désormais à 27 depuis le 1^{er} janvier 2007.

L'islam après la guerre froide

En d'autres mots, l'élargissement européen et la crise institutionnelle qui l'a suivi en 2005 constituent une illustration régionale d'une transformation plus vaste des relations internationales.

L'islam est venu jouer un rôle de première importance dans ce nouveau contexte. Les principaux conflits des années 1990 et 2000 (Tchéchénie, Afghanistan, Irak, seconde intifada, etc.) ont eu une connexion plus ou moins directe avec "le monde musulman", à mesure que se redéfinissait la politique extérieure américaine, dans la période qui a suivi le 11 septembre 2001⁵.

Le continent européen lui-même a été la cible du terrorisme transnational lié à l'islamisme radical, à Madrid le 11 mars 2004 et à Londres le 7 juillet 2005. Les événements de Londres ont révélé quelque chose d'autre : certains protagonistes de ces attentats étaient des citoyens britanniques, nés et scolarisés en Grande-Bretagne, et intégrés par le marché du travail à la société britannique. La rupture de leur allégeance a créé le sentiment d'une crise de conscience identitaire au sein de la société britannique - et plus généralement en Europe - et a renforcé l'approche sécuritaire du traitement politique de l'immigration et de l'intégration. À rebours, ces événements ont également été liés aux émeutes urbaines du printemps et de l'été 2001 dans le nord-est de la Grande-Bretagne après lesquelles la remise

en question du multiculturalisme britannique avait débuté⁶.

Pour autant, le passage à la radicalité violente, les services européens de renseignements et de police le savent, ne concerne qu'une minorité très marginale de ces populations ainsi que quelques convertis. Mais la frontière entre "musulmans" et "islamistes" s'est progressivement dissoute dans les opinions publiques. Du moins, elle n'est plus considérée comme une frontière qualitative mais comme une simple différence de degrés.

Musulmans : de l'identité à l'allégeance ?

Ce faisant, l'islam est de plus en plus perçu comme un enjeu d'allégeance, alors qu'il représente aujourd'hui la deuxième religion en Europe du fait de la sédentarisation historique des populations immigrées des années 1960 et 1970.

Cette suspicion à l'égard des citoyens européens musulmans s'est accrue avec l'érosion progressive des frontières entre l'interne (citoyenneté, discriminations, stigmatisation) et l'international (conflits internationaux, islamisme, terrorisme international). L'épisode des caricatures publiées par le journal danois *Jyllands-Posten* le 30 septembre 2005 l'a montré. De la même manière, lors des émeutes françaises de 2005, les médias de certains pays au Maghreb et au Moyen-Orient ont été très sensibles au sort des populations issues de l'immigration en France.

Du point de vue du débat européen, cela a une autre conséquence : en rompant la distinction entre islam, musulmans, islamisme et terrorisme, la peur globale de l'islam a transformé la religion musulmane en identité globale, qui finit aux yeux des faiseurs d'opinions en Europe par placer sur le même plan qualitatif la violence terroriste contre les valeurs de la démocratie libérale et le hidjab comme violence morale contre les principes de la citoyenneté occidentale. D'où la façon dont les musulmans sont aujourd'hui considérés dans les pays européens comme partageant ensemble une identité non seulement

5. Rémy Leveau, Khadija Mohsen-Finan (dir.), *Musulmans de France et d'Europe*, Paris, CNRS Éditions, 2005.

6. Home Office, *Community Cohesion. A Report by the Independent Review Team Chaired by Ted Cantle*, Londres, Home Office, 2001.

religieuse, mais avec des prolongements politiques et idéologiques. Parler des musulmans, c'est ainsi constater leurs difficultés d'accommoder leur "différence" apparente dans les principes constitutionnels et les cultures des sociétés d'accueil - ce qui les empêcherait, dit-on, de s'intégrer. C'est aussi constater leur allégeance floue. Dans les deux cas, utiliser cet élément identitaire pour les définir comme objet des politiques d'intégration et de citoyenneté, c'est renoncer au projet d'une citoyenneté commune en les excluant *a priori*, sans inventaire sérieux.

Cela débouche également sur un curieux paradoxe. Comment reprocher aux soi-disant "musulmans" d'être réfractaires au sécularisme des Lumières et, en même temps, d'avoir une religion qui entretiendrait un conflit historique avec l'Occident chrétien ? Il s'agit d'une contradiction qui échappe souvent aux médias comme aux responsables politiques.

Ces idées reçues sur l'islam et sur les musulmans sont pourtant continuellement battues en brèche par les travaux de recherche conduits sur ces questions : l'islam est de plus en plus visible mais il trouve dans la sphère privée le lieu de son expression ; la religiosité des populations issues de pays dits "musulmans" n'est guère supérieure à celle que l'on constate pour les autres religions⁷ ; l'attachement à la religion musulmane est souvent un culturel et affectif et non un engagement religieux⁸ ; l'allégeance de classe n'a pas été remplacée par une allégeance "musulmane", le vote de ces nouveaux citoyens s'effectuant toujours à partir du clivage idéologique traditionnel entre la social-démocratie et les partis conservateurs et libéraux. Les rares tentatives pour récupérer un vote identitaire ont échoué, comme l'a montré par exemple le faible suffrage remporté par la liste Euro-Palestine en France lors des élections européennes de 2004⁹.

7. Selon une enquête du CEVIPOF, 20 % des personnes interrogées originaires du Maghreb, d'Afrique noire et de Turquie se déclarent sans religion (contre 28 % pour le reste de la population française) : Sylvain Brouard, Vincent Tiberj, *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005.

8. Nancy Venel, *Musulmans et citoyens*, Paris, PUF, 2004.

9. Christophe Bertossi, "Le vote immigré", in Yves Déloye (dir.), *Dictionnaire des élections européennes*, Paris, Economica, 2005.

Alors, des musulmans ou des citoyens ?

Cette géopolitique des identités, entre l'interne et l'externe, a donc eu pour résultat une "islamisation" des débats sur l'intégration et la citoyenneté tels que menés par les pouvoirs publics, les principaux partis de gouvernement et les médias en Europe.

Là encore, les événements de 2005 en France sont intéressants de ce point de vue. Pendant toute la durée des violences, les médias ainsi que les responsables politiques français ont vu dans les incendiaires de voitures des "musulmans"¹⁰.

Pas de "communautarisme" mais de la discrimination

Il est pourtant singulièrement frappant de constater l'absence de référence identitaire collective - ce que le débat français appelle "communautarisme" - à l'islam chez ces jeunes Français issus de l'immigration impliqués dans les violences urbaines.

En effet, plutôt que de s'identifier à l'identité religieuse de leurs parents, ils ont montré une identification très forte aux territoires de la ségrégation urbaine, mêlée aux discriminations auxquelles ils sont confrontés.

Le terme de "banlieue" a fini par résumer cette situation sociale. Vivre en "banlieue", c'est faire l'expérience de différentes formes de discriminations, fondées sur l'origine nationale, ethnoculturelle et religieuse, mais aussi sur l'origine sociale : une adresse qui ne plaît pas aux employeurs, la difficulté de se projeter par l'école vers un avenir construit. Parce qu'elle cumule les inégalités matérielles et la ségrégation culturelle, la "banlieue" comme espace de vie sociale rend l'accès au marché du travail plus difficile. Les taux de chômage de ces jeunes populations atteignent alors des proportions trois à quatre fois supérieures à la moyenne nationale, elle-même déjà très élevée¹¹.

10. "Je le dis comme je le pense : le retour de l'autorité républicaine n'est pas indifférent à l'agitation de certaines cités, dont une minorité d'individus se pensaient les seuls maîtres [...]. L'enjeu est considérable car, si ce n'est pas l'ordre de la République qui règne dans les quartiers, ce sera l'ordre des bandes ou celui des extrémistes, ce que nous ne voulons à aucun prix", le ministre de l'Intérieur lors des débats à l'Assemblée nationale, 25 novembre 2005.

L'Observatoire des discriminations a réalisé des tests sur la discrimination en France¹². Les résultats montrent qu'un candidat maghrébin reçoit cinq fois moins de réponses positives, à *curriculum vitæ* (CV) identiques, qu'un candidat au nom à consonance française.

Des institutions républicaines de plus en plus fermées

À cela s'ajoute une coupure qui s'aggrave entre ces populations et les institutions de la République, ces dernières paraissant se fermer. Dans une étude que nous avons récemment menée sur l'intégration des Français issus de l'immigration au sein des armées françaises désormais professionnelles, nous avons pu constater un tel décalage¹³.

Les nouveaux militaires d'origine étrangère s'engagent en effet pour fuir les discriminations qu'ils rencontrent sur le marché civil du travail, pour renforcer un CV et trouver dans l'armée une "seconde chance", une formation qui leur sera utile au moment de leur retour à la vie civile. Loin d'y trouver un pedigree qui neutraliserait la stigmatisation dont ils sont l'objet dans la société française, les armées montrent à leur égard de nombreux préjugés qui se manifestent par des discriminations (accès difficile à une formation, mauvaise utilisation de leurs compétences linguistiques et culturelles), des vexations à répétition, des insultes, principalement entre pairs et dans les contacts avec leur commandement immédiat (le plus souvent au niveau des sous-officiers).

Par ailleurs, alors que des textes encadrent les principes de la laïcité dans l'armée, notamment en matière d'alimentation halal, ces principes ne sont pas appliqués systématiquement dans la vie militaire quotidienne. Souvent,

lorsqu'ils sont en opération extérieure dans des régions du Moyen-Orient ou du Maghreb, leurs cama-rades et leur hiérarchie immédiate mettent en doute leur allégeance.

Le contraste est alors singulier avec leurs discours sur leur engagement qui a pour eux une forte signification patriotique, leur attachement aux principes de la laïcité (neutralité institutionnelle et égalité de traitement entre les religions) et de la République. Quant à leur double nationalité, elle ne constitue pas pour eux une double allégeance. Leur allégeance est dirigée vers l'État français. Leur seconde nationalité n'a qu'une valeur familiale, limitée à un attachement privé au pays de leurs parents et de leurs grands-parents.

Entrés par citoyenneté, les militaires français issus de l'immigration ne sont pas considérés comme des militaires comme les autres. Les relations au sein de l'institution militaire, qui est historiquement l'une des principales institutions d'intégration républicaine, les fabriquent comme des militaires ethniques, ce qu'ils ne sont pas.

La même chose pourrait être dite d'autres institutions comme l'école ou l'hôpital. Il s'agit d'une question importante dans la mesure où il en va de la crédibilité des institutions de la République et de la citoyenneté française. Sans même parler de l'intégration de ces populations d'origine immigrée dans les institutions politiques françaises, où elles s'illustrent par leur absence : il a fallu attendre les élections sénatoriales de septembre 2004 pour voir trois élues d'origine maghrébine entrer au Parlement français.

Des émeutes pour rompre un double enfermement ?

Ce fut également l'un des messages forts des émeutes françaises : la coupure entre la société institutionnelle, la démocratie représentative et la réalité ordinaire de la stigmatisation. Les cibles des violences urbaines de l'automne 2005 en témoignent : forces de police, écoles, bâtiments publics, pompiers, autant de symboles de la société "dominante" et institutionnelle qui est perçue comme de plus en plus fermée aux classes les plus défavorisées assignées dans l'identité de la "banlieue" et de l'islam.

11. Danièle Joly rappelle que le chômage des 15-24 ans atteint par exemple un taux de 54,4 % dans les quartiers de La Reynerie et de Bellefontaine à Toulouse, 37,1 % à Clichy-sous-Bois et Montfermeil, 42,1 % dans le quartier de Bellevue à Nantes : Danièle Joly, *Comprendre les émeutes : immigrés et minorités ethniques en France et en Grande-Bretagne*, Paris, Denoël, 2007.

12. Cet observatoire est une composante du Centre d'études et de recherches sur la gestion des organisations et des relations sociales (CERGORS), Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne.

13. Christophe Bertossi, Catherine Wihtol de Wenden, *Les Couleurs du drapeau : les militaires français issus de l'immigration*, Paris, Robert Laffont, 2007.

Ce double enfermement, social et identitaire, laisse alors libre cours à des analyses circulaires : l'islam et la "banlieue" sont liés à des comportements spécifiques de déviance sociale et civile ; celles-ci sont entretenues par une criminalité et une économie souterraine, faites de trafics illicites (drogues, armes) ; cette économie des "banlieues" arracherait les adolescents au système scolaire ; dans ce contexte, les familles auraient démissionné de leur autorité ; la structure familiale serait elle-même déviante (polygamie)¹⁴ ; la langue française ne serait plus pratiquée, aggravant d'autant l'écart entre les populations des "banlieues" et le reste de la société française ; cet écart serait devenu le fossé entre deux mondes parallèles.

Il y a dans cette analyse une cohérence simulée trop facile qui tient, précisément, à l'évidence que l'identité serait une réalité englobante et totale. Mais on prend le problème à l'envers. C'est la question sociale qui est urgente et l'identité supposément homogène de ces populations n'a pas créé cette situation sociale.

L'équation entre islam et "banlieue" pour expliquer les émeutes ne tient donc pas. Pour preuve, lorsque les associations musulmanes telles que l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) ont tenté une médiation pour mettre un terme aux violences urbaines, ces jeunes ne les ont pas reconnues comme des interlocuteurs pertinents et légitimes. Membres d'une génération finalement peu religieuse dans l'ensemble, à l'instar du reste de la société française, ils ont refusé d'être enfermés dans cet islam problématique.

Les sociologues spécialistes de l'intégration ou des "banlieues" n'ont pas été les seuls à insister sur ce point. En décembre 2005, les renseignements généraux remettaient au ministre de l'Intérieur un rapport¹⁵ dont les conclusions

14. Le ministre délégué à l'Emploi et le président du groupe UMP (Union pour un mouvement populaire) à l'Assemblée nationale identifient la polygamie comme l'une des causes de ces émeutes (14 et 15 novembre 2005). Le ministre de l'Intérieur déclarait qu'il y a "plus de problèmes pour un enfant d'un immigré d'Afrique noire ou d'Afrique du Nord que pour un fils de Suédois, de Danois ou de Hongrois. Parce que la culture, parce que la polygamie, parce que les origines sociales font qu'il a plus de difficultés" (10 novembre 2005).

15. "Selon les RG [NDLR : Renseignements généraux], les émeutes en banlieues n'étaient pas le fait de bandes organisées", *Le Monde*, 7 décembre 2005.

venaient contredire l'analyse portée par les responsables politiques et les médias : l'identité musulmane attribuée aux auteurs des violences de novembre ne pouvait pas expliquer ce qui s'était passé. Les racines des événements plongeaient dans la discrimination, la stigmatisation et la ségrégation ressenties par ces jeunes.

Les coûts du traitement identitaire de l'intégration

Ce traitement identitaire de l'intégration et la citoyenneté dans les débats publics, en France et en Europe, comporte trois risques à ne pas négliger : il empêche toute réforme des politiques de citoyenneté, contribue à radicaliser les identités, finit par décrédibiliser les principes fondateurs du vivre ensemble citoyen.

La réforme impossible ?

D'abord, parler des identités pour résoudre un problème social plus complexe laisse peu de place pour raisonner ou questionner. Le débat sur l'identité est à la fois émotionnel et très politisé, quand les candidats des principaux partis de gouvernement, actuellement en lice pour l'élection présidentielle en France, ont coutume de vouloir "faire la différence" entre eux sur ces sujets. Cette crispation identitaire empêche alors toute réforme de fond des politiques de citoyenneté et d'intégration, pourtant aussi nécessaire que la réforme des systèmes de retraite par exemple.

Parce que l'État providence tel qu'il s'est développé dans la période de l'après-guerre a été l'un des socles sur lesquels s'est construite la citoyenneté moderne (la trilogie des droits civils, politiques et sociaux de T. H. Marshall¹⁶), sa crise entraîne celle de la citoyenneté. Une telle crise n'a donc rien à voir avec ces nouveaux citoyens. Au contraire, l'avenir de la providence sociale et citoyenne dans la plupart des pays européens va dépendre de leur capacité à mobiliser cette force de travail souvent exclue du marché de l'emploi du fait des discriminations, à mieux la former et à recruter de nouveaux travailleurs immigrés pour financer l'avenir des systèmes sociaux.

16. Thomas H. Marshall, *Citizenship, Class and Social Development*, Chicago, Chicago University Press, 1977.

Mais ce débat qui engage l'avenir des sociétés européennes est en partie confisqué par la forte politisation des identités et son utilisation dans la course électorale.

Le risque de la radicalisation identitaire

Ensuite, les politiques de l'identité peuvent conduire au renforcement, voire à la radicalisation d'identités mutuellement contradictoires. Le glissement sémantique - qui est également un glissement politique - qui a vu les populations d'origine immigrée devenir des "musulmans" en l'espace de quinze ans, crée des "musulmans" là où il n'y en a pas toujours. Lorsque l'on fait de l'identité "musulmane" la seule variable explicative, disons du niveau de chômage, du manque de civisme ou de l'échec scolaire, on prend le risque de voir toute une classe d'âge aller trouver dans l'islam une identité refuge, par réaction.

Par défaut et par dépit, l'islam devient une identité de recours qui rassemble ceux qui ressentent la discrimination comme un sort commun. L'islam n'est alors plus l'identité du refus de la citoyenneté et des valeurs de la République : il devient l'alternative au déficit de citoyenneté dans la vie de tous les jours, au refus de l'égalité des droits, des chances et d'appartenance. Autrement dit, en suivant cette approche des débats sur l'intégration, on produit ce que l'on redoute.

"La citoyenneté ne paie plus"

Enfin, le dernier coût de ces politiques de l'identité en Europe concerne directement la citoyenneté. Tout mettre dans les identités pour comprendre la crise plus complexe qui touche aujourd'hui les sociétés européennes, c'est vider le contenu du projet de citoyenneté lui-même. L'exemple français est éloquent : un tiers de l'électorat s'y montre séduit par les idées du Front national (politiques anti-immigration, assimilation coercitive, "préférence nationale", etc.). Cela ne se traduit pas directement par des intentions de vote, malgré la présence au second tour de l'élection présidentielle de 2002 de Jean-Marie Le Pen. La citoyenneté libérale et démocratique est donc un discours qui peut céder, pour une large partie de l'opinion, face à la surenchère sécuritaire. Lorsque l'on parle d'intégration, il ne faut pas oublier cette dimension.

De l'autre côté, le langage de la citoyenneté passe difficilement auprès des jeunes des "banlieues", dans un contexte de crise globale du réseau associatif local. Le contraste est saisissant avec les années 1980, lorsque le mouvement associatif issu de l'immigration a remis la citoyenneté au cœur du débat, utilisant le "bien public" comme objet de la discussion sur la place que ces nouveaux citoyens pouvaient obtenir dans la communauté des citoyens français. Aujourd'hui, la citoyenneté ne mobilise plus. C'est l'un des messages clés des émeutes de l'automne 2005, autre forme de la coupure entre une partie de la population française et les institutions de la démocratie représentative.

En somme, l'électorat tenté par le vote populiste sécuritaire, qui est porté par les partis d'extrême droite en Europe, montre un renoncement à la citoyenneté que l'on doit mettre en lien avec la désillusion des jeunes citoyens français d'origine étrangère qui ont été impliqués dans les violences de 2005.

Les "limites" de l'intégration : une crise française dans un contexte européen

Le cadre européen est donc nécessaire pour comprendre ce qui s'est passé dans les rues des "banlieues" françaises à l'automne 2005. La "crise des modèles" concerne la plupart des pays d'ancienne immigration (Pays-Bas, Grande-Bretagne, Allemagne, France). Mais cette crise trouve en France un écho particulier. Revenons au contexte français car certaines spécificités lui sont propres, qui permettent de mieux comprendre la rupture sociale que les événements de 2005 ont illustrée.

Au milieu des années 1980, le débat sur l'intégration en France se structure autour d'un double agenda social et politique : d'une part les anciens migrants post-coloniaux se sont sédentarisés avec leurs familles ; d'autre part, le gouvernement décide de rendre plus difficile l'accès à la citoyenneté en réformant le code de la nationalité (1993). Cela débouche sur une définition de l'intégration construite à partir de la notion d'identité nationale¹⁷. Au même moment, de nouvelles associations se créent pour interroger la société française sur la place que celle-ci réserve à ces nouveaux citoyens

et promeuvent une dissociation totale entre l'identité et l'accès aux droits.

Finalement, qu'il s'agisse des opinions publiques souvent peu favorables à la reconnaissance de la diversité culturelle ou religieuse et surtout à l'islam, des responsables politiques jouant sur cette fibre populaire ou, à l'inverse, des nouveaux citoyens proposant une autre forme de citoyenneté, tous les acteurs des débats sur la République depuis les années 1990 en acceptent les principes fondateurs. Les oppositions se jouent à un autre niveau, autour d'une discussion qui porte sur deux limites particulières du modèle républicain d'intégration : la première concerne la notion d'égalité ; l'autre, le poids de l'identité nationale dans la citoyenneté à la française. Ces deux aspects du modèle républicain se rejoignent dans le refus de reconnaître toute identité ethnique, culturelle ou religieuse. Cela s'exprime par exemple dans l'interdiction de statistiques ethniques, à la différence de la Grande-Bretagne¹⁸.

Les insuffisances de l'égalité républicaine

La première notion centrale du modèle républicain réinventé dans les années 1980 est l'égalité. Cette égalité reste conçue de façon très abstraite. Il ne s'agit pas de l'égalité des chances et de son corollaire, la lutte contre les inégalités matérielles, notions au cœur des politiques d'intégration en Grande-Bretagne à partir des années 1960. Il s'agit simplement du rappel que la citoyenneté concerne des citoyens qui sont envisagés comme des individus abstraits, tenus pour égaux.

Le conflit des deux sphères

Le problème de cette approche de l'égalité, appliquée dans un contexte de diversité culturelle, n'est pas mince. Elle suppose une frontière claire entre la sphère privée où doivent être maintenues toutes les différences visibles, et la sphère publique, espace de la

citoyenneté. Au cours des années, la sphère publique a eu tendance à s'étendre de plus en plus, pour finir par couvrir tout ce qui est "visible". Le public a pris la forme d'un ordre moral.

Cela est particulièrement le cas du traitement de l'islam en France. La frontière entre le privé et le public a longtemps été garantie par des avis du Conseil d'État, appelé à se prononcer sur le port du voile islamique par de jeunes élèves dans certains lycées, notamment en 1989 et en 1993¹⁹. Il s'agissait alors de faire la distinction entre le port du hidjab comme simple identité culturelle ou religieuse (que la République doit accepter) et le port du hidjab comme acte de prosélytisme (que l'école doit sanctionner). Cette frontière n'a pas tenu et la loi du 15 mars 2004 a interdit tout signe religieux dans l'enceinte scolaire²⁰.

Cette loi a été votée à l'issue d'un débat sur la laïcité, lui-même relancé après la création du Conseil français du culte musulman (CFCM), sous les auspices du ministère de l'Intérieur - également en charge des Cultes - en décembre 2002. Si la création du CFCM avait pour objectif de normaliser la place de l'islam dans le pacte laïque, à l'image des autres religions, cela a conduit pourtant à un débat renforcé sur la difficile conciliation entre la République et la "communauté" musulmane.

Des spécialistes de la laïcité en France, tels que Jean Baubérot, ont montré comment ce déplacement de la frontière entre le public et le privé, appliqué à l'école, illustre un sécularisme de moins en moins appuyé sur les valeurs de la citoyenneté et de plus en plus identitaire : être français, c'est ne pas montrer de différence visible. L'espace public, normalement neutre, s'est transformé en espace de l'identité française.

19. En septembre 1989, le principal du collège Gabriel-Havez de Creil décide d'exclure de son établissement trois jeunes filles musulmanes qui refusent d'enlever leur hidjab en classe. Un premier avis est pris par le Conseil d'État le 27 novembre 1989, suivi par la "circulaire Jospin" re-précisée par la "circulaire Bayrou" en 1993 : les responsables des établissements scolaires doivent trouver un équilibre entre la liberté d'expression religieuse et le prosélytisme.

20. Le premier article de la loi du 15 mars 2004 dispose que "dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit".

17. Marceau Long, *Être français aujourd'hui et demain. Rapport de la Commission de la nationalité*, Paris, La Documentation française, 1988.

18. Christophe Bertossi (dir.), *European Anti-Discrimination and the Politics of Citizenship : France and Britain*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007.

D'où une difficulté lors de la rédaction de ce qui allait devenir la loi du 15 mars 2004 sur l'application du principe de laïcité à l'école : doit-on interdire les signes "visibles" (proposition de la Commission sur la laïcité de l'Assemblée nationale)²¹, "ostentatoires" (proposition de la Commission Stasi)²² ou "ostensibles" (terme finalement retenu par le législateur) ?

Cette question est devenue européenne et ne constitue plus une spécificité française. Le projet de loi néerlandais, annoncé fin 2006, pour interdire la burka dans les rues en est une illustration remarquable, tout comme l'est le récent débat en Grande-Bretagne à propos d'une enseignante portant le voile, ce qui fait largement écho aux débats allemands de ces dix dernières années.

*La difficile lutte
contre les discriminations en France*

À cela s'ajoute une autre difficulté propre à cette conception de l'égalité abstraite en France : l'absence de politiques anti-discriminatoires, longtemps refusées au prétexte que la discrimination n'était pas un problème en France puisqu'il n'y avait pas de groupe ethnique et que tous les individus étaient réputés égaux.

Ce simple rappel a longtemps suffi en France pour renoncer à toute politique ambitieuse de lutte contre les discriminations. Il a fallu attendre une impulsion de la construction européenne, au moment du traité d'Amsterdam, pour que la lutte contre les discriminations entre sur l'agenda politique français : l'article 13 et les deux directives du Conseil européen de 2000 ont abouti à l'incorporation de nouvelles dispositions dans le droit français. Marie-Thérèse Lanquetin a montré comment la discrimination et l'idée républicaine d'égalité n'étaient pas les deux faces de la même réalité²³ et le rapport annuel du Conseil d'État a été consacré à cette question en 1996²⁴.

Mais ce dispositif reste aujourd'hui très fragile et demeure la sphère la plus négligée des politiques dites "d'intégration" en France, même si l'on constate des évolutions législatives importantes (sur l'emploi par une loi du 16 novembre 2001 et sur le logement par une loi du 17 janvier 2002) et l'apparition de nouvelles institutions en charge du dossier, comme la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) créée en 2004 et dont les pouvoirs ont été renforcés par la loi du 31 mars 2006.

**L'identité nationale
de l'universalisme français**

La reconnaissance de la diversité culturelle et religieuse par la citoyenneté à la française se heurte également au poids de l'identité nationale dans le modèle français d'intégration. Parce que la citoyenneté est universelle, disent les promoteurs du républicanisme traditionnel, les citoyens doivent éprouver une affection pour la nation, qui donne un contenu émotionnel à leur attachement à la République. C'est l'argument de Dominique Schnapper²⁵. Comme l'égalité républicaine, l'identité nationale à la française oppose deux types de rempart à la diversité. Ces remparts empêchent la citoyenneté de se transformer à la mesure des transformations sociales et politiques de la France contemporaine.

La citoyenneté-nationalité

Parce que l'identité nationale est la principale source de la citoyenneté française, l'idée de dissocier la nationalité (être français) et la citoyenneté (l'accès aux droits, y compris politiques) a toujours rencontré une fin de non-recevoir.

Proposition faite en 1981 par François Mitterrand, thème important de revendication des associations civiques issues de l'immigration dans la décennie 1980, le droit de vote

21. *Rapport fait au nom de la mission d'information sur la question du port des signes religieux à l'école*, président et rapporteur M. Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale, rapport n° 1275, Paris, Assemblée nationale, 4 décembre 2003.

22. Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République, *Laïcité et République. Rapport au Président de la République*, Paris, Présidence de la République, décembre 2003.

23. Groupe d'études et de lutte contre les discriminations, "Les discriminations raciales et ethniques dans l'accès au logement social", *Note du Conseil d'orientation du GELD*, n° 3, mai 2000.

24. Conseil d'État, *Rapport public 1996. Sur le principe d'égalité*, Paris, La Documentation française, 1997.

25. Dominique Schnapper, *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994.

aux résidents étrangers n'a jamais été appliqué, bien qu'une proposition de loi ait été votée en ce sens en 2000 par l'Assemblée nationale mais non par le Sénat.

Aujourd'hui, ce thème est repris par certaines municipalités - la dernière en date ayant été Gennevilliers à la fin 2006. Mais ces expériences entreprises à l'échelon local dès les années 1990 ont toujours été à la limite de la légalité.

Il faudra attendre la citoyenneté européenne définie par le traité de Maastricht pour voir un début de dissociation entre le droit de la nationalité et la citoyenneté, avec de nombreux retards du reste dans sa mise en œuvre. De fait, citoyenneté et nationalité restent des synonymes dans le discours français. C'est un poids supplémentaire pour considérer la communauté des citoyens comme une "communauté" fondée sur l'identité nationale. Cela véhicule certaines conceptions très homogénéisantes de la culture politique au fondement de la République française.

Refus du "communautarisme"

L'identité nationale est également promue comme un rempart contre ce que l'on appelle "communautarisme" en français et qui est difficilement traduisible dans d'autres langues car il désigne des notions plus ou moins précises. En somme, le "communautarisme", c'est l'idée que des communautés ethniques ou religieuses vivraient dans des sociétés parallèles et balkaniserait l'espace public. Mais la simple reconnaissance de fait de la diversité culturelle et religieuse de la société française suffit le plus souvent pour entraîner une accusation de "communautarisme".

C'est une ambiguïté du débat français sur l'intégration, notamment lorsqu'il est question des musulmans. Or, les travaux montrent que "le communautarisme en France est un fantasme²⁶". Ce qui constitue des signaux d'appel à la reconnaissance en termes d'égalité de traitement, de droits, de dignité et de respect, lorsqu'ils émanent des représentants de certains groupes minoritaires, est automatiquement traduit comme une expression "communautariste". Cela empêche de mesurer le poids de cette identité nationale forte, source de la citoyenneté universaliste et égalitaire,

dans la reproduction des comportements et des attitudes racistes et hostiles à l'islam au sein de l'opinion publique.

En même temps, pourtant, ce soi-disant "communautarisme" est parfois instrumentalisé par l'État français et des débats ont été lancés depuis les trois dernières années, après la mise en place du CFCM. Celui-ci a aidé la France dans la négociation en vue de la libération d'otages français en Irak, une délégation ayant fait le voyage à Bagdad. La libération de ces otages a été un moment pour que les autorités publiques françaises remercient de sa loyauté la "communauté" musulmane de France²⁷.

Le retour à l'Europe

Pour terminer cet inventaire, il faut revenir à l'Europe. Il est nécessaire de mesurer combien la "crise du modèle français d'intégration" s'inscrit dans un contexte européen. Cette crise n'est pas la "crise de l'intégration", car il existe, au-delà du problème des "banlieues" aujourd'hui, une classe moyenne également d'origine immigrée. La crise est plutôt celle des discours sur l'intégration : crise de l'identité européenne, crise sociale et économique, crispation identitaire des débats sur la citoyenneté, etc. Sous cet angle, on voit combien l'islam et les musulmans en Europe ne sont pas à l'origine de la crise mais qu'ils sont devenus l'élément de fixation des débats sur l'intégration.

L'intégration nationale après la construction européenne

D'un côté, la construction européenne a bouleversé la façon dont l'identité nationale était le cadre absolu de la démocratie, particulièrement par les transferts de souveraineté des États membres aux institutions communautaires. De fait, il est difficile de continuer à être crédible en ne basant les politiques d'intégration que sur l'intégration des nouveaux citoyens au sein de l'identité nationale, sans aborder les questions plus importantes de la discrimination notamment.

26. Sylvain Brouard, Vincent Tiberj, *op. cit.* [7], p. 134.

27. Khadija Mohsen-Finan, Christophe Bertossi, "Le débat public confessionnaliste", *Confluences Méditerranée*, n° 57, printemps 2006, p. 134.

L'exemple français montre un cas extrême de ce processus. La construction d'une Europe politique a contesté l'équilibre républicain sur trois niveaux : la dissociation (même partielle) entre la citoyenneté et la nationalité en vertu de l'article 8 du traité de Maastricht qui institue une citoyenneté européenne, y compris un droit de vote et d'éligibilité pour les non-nationaux au niveau local (avec certaines limitations) ; l'entrée de la lutte contre les discriminations dans la définition de l'égalité entre les citoyens, incluant désormais l'égalité des chances (article 13 du traité d'Amsterdam) qui ne correspond pas à la tradition juridique et constitutionnelle française ; la valorisation de la diversité culturelle, ethnique, religieuse et linguistique, qui contredit la tradition jacobine française du monopole de l'identité nationale dans l'espace public, avec par exemple des textes comme la Charte européenne des langues minoritaires ou régionales du Conseil de l'Europe de 1992, signée mais cependant jamais ratifiée par la France.

L'intégration européenne rendait donc nécessaire un aggiornamento des discours sur l'intégration que les prises de positions publiques, notamment le discours de Troyes de 2002 du président de la République française sur les discriminations, n'ont pas suffi à promouvoir.

La crise européenne

De l'autre côté, il est difficile aujourd'hui de prolonger le processus d'adaptation de la citoyenneté et de l'intégration sociale des populations issues de l'immigration au moment où l'intégration européenne est entrée en crise à la suite de l'échec de la ratification du Traité constitutionnel en 2005.

Penser l'intégration dans les citoyennetés nationales des populations issues de l'immigration en Europe doit s'accompagner d'une réflexion pour dépasser la quadrature du cercle dans laquelle l'intégration européenne est aujourd'hui enfermée.

Cette quadrature du cercle de la citoyenneté européenne peut s'exprimer de la façon suivante : il est nécessaire d'accrocher le peu de citoyenneté européenne à la vie quotidienne et à la conscience politique des citoyens de l'UE, pour l'heure trop désincarnée, trop peu pratiquée et trop lointaine, une substance en

somme qui puisse créer un sentiment d'allégeance pour soutenir le projet européen comme projet politique ; or, le passage à l'identité de la construction européenne s'est révélé être un facteur supplémentaire de la crise institutionnelle que l'UE connaît aujourd'hui, qu'il s'agisse de l'entrée de la Turquie dans l'Union ou de la question des limites territoriales de l'espace européen ; en conséquence, ce passage à l'identité et cette crise institutionnelle ont fini par casser la valeur ajoutée de la construction européenne pour l'invention de nouvelles formes de citoyenneté, pour une nouvelle définition de ce que pourrait être, après le seul nationalisme, une communauté politique.

En résumé, une identité à la source de la citoyenneté européenne rend celle-ci impraticable. Mais, sans cette identité, la citoyenneté européenne paraît sans ancrage sociologique et donc irréalisable.

Voici sans doute la contradiction finale du développement des politiques de l'identité comme seules politiques d'intégration des citoyens européens d'origine immigrée, où trouvent leur source les montées des extrêmes droites, la sécurisation démesurée du traitement de la diversité culturelle et religieuse, et les attentes de citoyenneté encore en suspens des minorités en Europe.

Recréer un consensus de travail politique

Face à cette contradiction, il est nécessaire de réinventer d'autres formes de vivre ensemble, au risque de voir effectivement rompre le consensus nécessaire *a minima* pour que la citoyenneté constitue le projet commun, non plus en terme d'identité commune *versus* "l'islam des autres", mais de distribution équitable des droits, des reconnaissances et des chances, à tous sans distinction.

Il est indispensable de recréer ce consensus de travail politique, au niveau européen, pour engager les réformes nécessaires : déconnecter l'intégration et la citoyenneté de la pression électorale ; engager les médias à de "bonnes pratiques" notamment quant au traitement de ces questions ; définir des chartes pour adapter le fonctionnement des administrations publiques dans le contexte de la diversité culturelle et religieuse ; renforcer la capacité de sanction des institutions en charge

de la lutte contre les discriminations, y compris contre la discrimination indirecte ; remettre à plat un projet politique pour la citoyenneté, en France mais également en Europe ; mesurer, évaluer et comparer ces politiques avec celles des autres pays européens ; ne pas attendre la résolution de la crise institutionnelle pour faire de l'UE un acteur important de ces questions.

Avant de seulement demander des gages de "bonne appartenance" à des citoyens que l'on prend à témoin en fonction de leur nom de famille, de leur pratique religieuse supposée ou de leur adresse postale en "banlieue", il est nécessaire que les sociétés européennes montrent des gages clairs de reconnaissance, démontrant que ces nouveaux citoyens sont des citoyens de plein droit comme les autres.

L'auteur

Christophe Bertossi est chargé de recherche à l'Ifri où il dirige le programme "Migrations, identités, citoyenneté". Il est également chercheur associé au Centre for Research in Ethnic Relations (CRER), à l'Université de Warwick (Royaume-Uni) où il fut chercheur Marie Curie en 2001-2003. Il enseigne la science politique à l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris. Il a notamment publié : *Les Frontières de la citoyenneté en Europe. Nationalité, résidence, appartenance*, Paris, L'Harmattan, 2001 ; (dir.) *European Anti-Discrimination and the Politics of Citizenship : France and Britain*, Basingstoke/New York, Palgrave Macmillan, 2007 ; (avec Catherine Wihtol de Wenden), *Les Couleurs du drapeau : l'armée française face aux discriminations*, Paris, Robert Laffont, 2007.